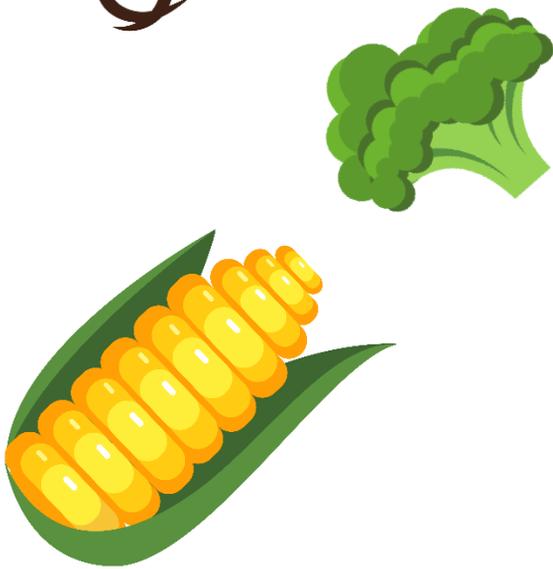


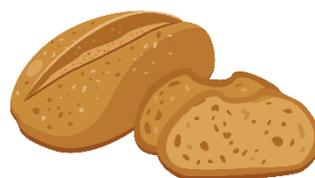
**Votre enfant fréquente le jardin
d'enfant, la maternelle ou le primaire
et présente
une allergie ou une intolérance
alimentaire ?**



Sodexo
vous propose
3 solutions



- 1.** Inscription de votre enfant chez les « Tartinistes » à l'Ecole Européenne et au CPE Kirchberg.
- 2.** Distribution d'un repas à éviction simple
- 3.** Distribution d'un plateau-repas complet hypoallergénique



2. Le repas à éviction simple

Le repas à éviction simple proposé par Sodexo est composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. C'est un repas préparé par le personnel Sodexo pour les enfants présentant un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) et fréquentant le jardin d'enfant, la maternelle et le primaire.

Si votre enfant nécessite un repas à éviction simple, nous sommes actuellement en mesure de produire soit:

- un menu sans fruits à coque, arachide et sésame **ou**
- un menu sans gluten et sans produits laitiers.

Dans le cas où votre enfant souffre d'une autre allergie reprise dans le règlement européen 1169/2011* veuillez prendre contact avec notre équipe Quality & Nutrition Expert qui se chargera d'analyser le dossier pour proposer la solution la plus adaptée.

***Allergènes repris dans le règlement européen 1169/2011 :**



Gluten



Crustacé



Œuf



Poisson



Arachide



Soja



Lait



Fruits à coque



Céleri



Moutarde



Sésame



Sulfites



Lupin



Mollusques



Qu'est-ce qu'un repas à éviction simple ?

C'est un repas qui ne peut être servi qu'aux enfants allergiques qui supportent les éventuelles traces du ou des allergène(s) à proscrire.

Cette information doit impérativement être prise en considération par le médecin traitant ou allergologue qui suit ce consommateur.

3. Distribution d'un plateau-repas complet hypoallergénique

Afin de garantir la sécurité de nos convives qui nécessite une éviction stricte (ne tolérant pas les traces d'allergènes), Sodexo collabore avec la **société Nutrisens**.

Spécialisé dans la production de repas sécurisés, **Nutrisens** élabore des repas sans les 14 allergènes majeurs *. Les recettes sont sans arômes, sans colorants ni conservateurs.

Sodexo assurera une rotation journalière des repas pour éviter toute monotonie.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de la société **Nutrisens** qui produit ce type de repas :

<https://www.nutrisens.com/allergies-alimentaires/>

* Chaque repas hypoallergénique est garanti sans les allergènes suivants :



Gluten



Crustacé



Œuf



Poisson



Arachide



Soja



Lait



Fruits à coque



Céleri



Moutarde



Sésame



Sulfites



Lupin



Mollusques



Plus concrètement, en tant que représentant de la structure d'accueil de l'enfant, comment dois-je procéder ?

Déroulement du processus à l'Ecole Européenne

Après inscription de votre enfant sur le site

www.sodexoeducation.lu

Vous devez télécharger le PAI* rempli par le médecin traitant ou allergologue de votre enfant,

Si besoin, vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante :

ecoleeuropeenne1.LU@sodexo.com

*PAI (Plan d'Accueil Individualisé) : protocole détaillé avec pour objectif d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans les infrastructures d'enseignement ou d'accueil.

Le PAI une durée de validité indéfinie.

Après analyse du dossier, l'équipe Quality & Nutrition Expert transmet la commande de repas au service de restauration et informe le représentant légal de l'enfant de la prise en charge du repas.

Selon le formulaire, Sodexo s'engage à distribuer à l'enfant, dans un délai de 3 jours ouvrés, à partir de la date de réception du PAI, soit :

- a. Un repas à éviction simple*
- b. Un repas hypoallergique*

* Selon les conditions définies par le prestataire et validées par l'établissement

Distribution du repas

Pour les enfants de **Maternelle** : le repas est délivré à l'enfant par le personnel encadrant.

Pour les enfants de l'école **Primaire** : à son arrivée dans la salle de restaurant, l'enfant doit se présenter à l'espace dédié auprès de la personne qui délivre les repas spécifiques.

Pour le bon suivi du dossier de l'enfant, toute modification de prise en charge du repas doit être communiquée par le représentant légal de l'enfant, par mail à l'équipe Sodexo et au service médical du CPE si votre enfant fréquente celui-ci.



Plus concrètement, en tant que représentant de la structure d'accueil de l'enfant, comment dois-je procéder ?

Déroulement du processus CPE

Après inscription de votre enfant au CPE, vous devez transmettre au service médical du CPE le PAI* rempli par le médecin traitant ou allergologue de votre enfant.

- PAI (Plan d'Accueil Individualisé) : protocole détaillé avec pour objectif d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans les infrastructures d'enseignement ou d'accueil.

Le PAI a une durée de validité indéfinie.

Après analyse du dossier par le service médical du CPE, celui-ci transmet la commande du repas à l'équipe Quality & Nutrition Expert de Sodexo et informe le représentant légal de l'enfant de la prise en charge du repas.

Selon la commande transmise par le service médical du CPE à l'équipe Quality & Nutrition Expert de Sodexo, Sodexo s'engage à distribuer à l'enfant, dans un délai de 3 jours ouvrés, à partir de la date de réception du PAI, soit :

- a. Un repas à éviction simple*
- b. Un repas hypoallergique*

* Selon les conditions définies par le prestataire et validées par l'établissement

Distribution du repas

Le repas est distribué aux enfants par le personnel encadrant.

Pour le bon suivi du dossier de l'enfant, toute modification de prise en charge du repas doit être communiquée par le représentant légal de l'enfant, par mail à l'équipe Sodexo et au service médical du CPE si votre enfant fréquente celui-ci.



Conditions requises pour la distribution d'un repas à éviction simple

1. Pour le bon suivi du dossier de l'enfant allergique / intolérant, le représentant légal de l'enfant adressera à Sodexo et au CPE (si fréquentation) un PAI comme justificatif. Ce document a une durée indéfinie à partir du moment où la prescription reste inchangée.
2. Le menu à éviction simple est un repas qui ne peut être servi qu'aux convives allergiques qui supportent les éventuelles traces des allergènes.

Pour les enfants de l'école maternelle :

1. Le repas à éviction simple est remis à l'encadrant à l'Ecole Européenne et/ ou au CPE.
2. A l'Ecole Européenne et au CPE : les composantes chaudes du repas (potage et plat principal) sont conditionnées dans un thermoport individuel et identifié. Le dessert et les crudités sont distribués à part.

Pour les enfants de l'école primaire :

1. A l'Ecole Européenne, l'enfant se présente à l'espace dédié dans la salle de restauration.
2. Au CPE, le repas est remis à l'encadrant de l'enfant.
3. Sodexo s'engage durant la production de repas à éviction simple à respecter et mettre en œuvre la bonne application des règles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.
4. En tout état de cause, le client s'engage à prendre toutes les mesures propres à garantir dans le cadre du service de restauration scolaire, la sécurité des enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires. A cet égard, les parties conviennent que dans la mesure où l'obligation d'assurer la surveillance des enfants pendant la période de restauration incombe à l'établissement scolaire. Sodexo se trouve dégagé de toute responsabilité résultant du contact, de l'inhalation ou de l'absorption, par l'enfant concerné, d'un élément allergène.



Conditions requises pour la distribution d'un repas hypoallergénique

1. Pour le bon suivi du dossier de l'enfant allergique / intolérant, le représentant légal de l'enfant adressera à Sodexo et/ ou au CPE (si fréquentation) un PAI comme justificatif. Ce document a une durée indéfinie à partir du moment où la prescription reste inchangée
2. Être allergique à un ou plusieurs allergènes exclus des plateaux repas hypoallergéniques.
3. Sodexo proposera un plateau hypoallergénique selon la gamme disponible.
4. L'établissement ne sera pas en mesure de choisir les types de menus par convive, Sodexo assurant leur distribution en fonction des approvisionnements et des cycles de rotation de la gamme existante.

Pour les élèves des écoles primaire et maternelle :

Le personnel Sodexo effectuera la remise en température, mais il ne procédera pas au déconditionnement des plats.

Pour les élèves des écoles primaire:

1. A l'École Européenne : Identification de l'enfant par l'équipe de cuisine pour la distribution du repas hypoallergénique en se présentant à l'espace dédié au sein du restaurant.
2. Au CPE : identification de l'enfant par l'équipe de cuisine pour la distribution du repas hypoallergénique.

Pour les élèves de l'école maternelle :

1. Le repas hypoallergénique sera remis après régénération au personnel encadrant de l'École Européenne et/ou du CPE (si fréquentation).
2. A cet égard, les parties conviennent que dans la mesure où l'obligation d'assurer la surveillance des enfants pendant la période de restauration incombe à l'établissement scolaire, Sodexo se trouve dégagé de toutes responsabilités résultant du contact, de l'inhalation ou de l'absorption par l'enfant concerné d'un élément allergène proscrit.

Notice d'information – Intolérances et allergies

Dans le cadre de la production de repas aux enfants intolérants ou allergiques, certaines données personnelles doivent être collectées par Sodexo, en l'occurrence :

Le nom, prénom, matricule, cycle ou classe, établissement scolaire, adresse postale de l'enfant,

Le nom, prénom, adresse postale, numéros de téléphone et adresse email des représentants légaux ou des parents.

Lesdites données personnelles recueillies par Sodexo seront traitées conformément à la législation luxembourgeoise et européenne en vigueur sur la protection des données personnelles ainsi que le règlement général sur la protection des données (ci-après dénommée « la Réglementation ») relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Les informations ainsi collectées ne seront utilisées que pour les finalités suivantes dans le cadre de la bonne prise en charge des intolérances et des allergies des enfants :

- Production de repas adaptés pour les enfants intolérants ou allergiques,
- Distribution d'un repas garanti sans allergènes,
- Garantir la sécurité alimentaire des enfants.

Certaines des informations ainsi collectées sont considérées comme des données sensibles au regard de l'article 9.2. de la Réglementation. Le traitement opéré par Sodexo sur ces données sensibles est légitime sur base de l'article 9.2. c) de la Réglementation, à savoir est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, dans le cas où la personne concernée se trouve dans l'incapacité physique ou juridique de donner son consentement.

Les informations ainsi collectées ne feront l'objet d'aucun autre traitement de la part de Sodexo, particulièrement ces données personnelles ne pourront faire l'objet d'aucune prospection et/ou proposition commerciale et ne pourront être cédées à un tiers.

Conformément aux dispositions de la Réglementation, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité concernant ces données personnelles.

Lesdites données personnelles seront stockées dans une base de données gérée par Sodexo aux fins d'être utilisées exclusivement dans le cadre de la fourniture des repas aux enfants. Sodexo veillera à la mise en place de mesures de sécurité techniques et organisationnelles efficaces afin de protéger ces données personnelles.

Lesdites données personnelles ne seront conservées que pour les besoins de la production des repas aux enfants intolérants ou allergiques. La durée de conservation de ces documents sera de un an à compter de la dernière production de repas.

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité concernant ces données personnelles afin de faire retirer vos informations de cette base de données à tout moment en envoyant un e-mail adressé à l'adresse suivante :

dataprivacy.OSS.lu@sodexo.com